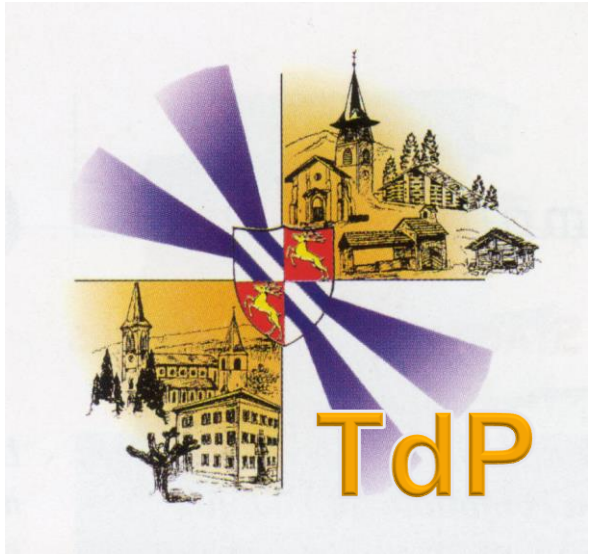


Les familles :

BRESSOUD

CHATELET

ES-BORRAT

FRACHEBOUD

GUÉRIN

MARIAUX

MEILLERET

MORAND

VANNAY



Familles
BRESSOUD
« *Les Crillets* »
« *Les Tsas* »
« *Les Seudats* »
« *Les Belis* »

Attestation de réception de Guillaume BIRSOUD dans la bourgeoisie de Vionnaz – Vionnaz 9 février 1670

(1) Au nom de Notre Seigneur Jésus Christ amen. Qu'il soit connu à tous et à chaque (2) intéressé que, dans les minutes des contrats notariaux de l'excellent et respectable feu Petermand Barberin, châtelain de la cité et du dixain de Sion ayant suivi la voie de toute chair, fut trouvée la notice à lever d'une certaine réception bourgeoisiale (3) stipulée par lui, dont la teneur et la substance décrite en paragraphes suit et est telle.
L'année écoulée depuis la naissance très salutaire de notre Sauveur **mille six cents septante, et le neuvième jour du mois (4) de février**, par le présent et public instrument qu'il soit connu à tous et rendu manifeste que, comme l'honnête **Guillaume, fils de feu Jean Birsoud de Gruyère** sous l'autorité des Fribourgeois, maintenant habitant de ce lieu de Vionnaz, (5) a souventes fois comparu devant les honnêtes syndics et jurés et tous les autres communiers de toute la communauté et paroisse de Vionnaz, suppliant et demandant humblement, comme d'ailleurs que les syndics, jurés et communiers l'en priaient de même, (6) **de daigner l'associer et l'inscrire au nombre des autres communiers**, prêts à toutes négociations et agirs coutumiers à la dite communauté ainsi qu'à l'aide et l'activité selon son possible comme les autres (7) communiers, et de plus à s'acquitter et satisfaire librement des conditions requises par les dits syndics er jurés, soit la production de lettres attestant sa bonne renommée et celle de sa famille, sa condition (8) libre, l'imploration de leur faveur et bienveillance. Cette humble requête et supplique mûrement considérée, de même que la légitimité, l'honnêteté de vie et l'intégrité morale ainsi que l'origine de ses (9) parents grâce à la lecture des lettres testimoniales qu'il put produire, les honnêtes syndics, jurés et communiers de la dite communauté et paroisse de Vionnaz, comme l'honnête Jean Martin et Maurice (10) Bellet alors syndics de la communauté, agissant en cela avec l'approbation, le conseil et le consentement de moi, notaire soussigné ainsi que de plusieurs autres tant réconciliateurs et jurés en cette syndicature que, par suite d'un arrêté (11) général de tous les anciens communiers présents, approuvant et consentant à ce qui suit, du moins la majorité de la dite communauté, se portant garants pour les absents, voulant donner suite à la supplique du dit (12) Guillaume, conforme à la raison, mus en cela par nulle force, ruse ou crainte, mais au contraire gratuitement et spontanément à ce qu'ils ont affirmé, pour eux-mêmes et tous leurs successeurs dans la dite syndicature, du consentement de ceux dont il a été question, ont reçu comme communier le même (13) Guillaume Birssoud présent et acceptant avec remerciements pour lui-même et pour chacun et tous ses héritiers et successeurs, et l'ont rendu participant de tous les droits (14) et biens communs de toute la communauté et paroisse, de quelque genre et espèce que ce soit, ou sous quelque nom et mot sous lequel ces biens sont recensés, que ce soit en prés,

pâtures, râpes, terres incultes, bois (15) communs, tant en plaine qu'en montagne, que la communauté ou ses prédits communiers ont jusqu'ici eu coutume de pourvoir jouir et user de toutes manières désormais et à jamais également par le dit (16) Guillaume Birssoud requérant et les siens susdits, avec les honneurs et charges dus annuellement. Et tout ceci ils l'ont fait avec l'approbation et le conseil comme ci-dessus pour le prix et en tant que prix de quatre cents florins petit poids (17) tenus et reçus par les susdits syndics, qui s'en contentent et au nom de leur fonction syndicatoriale l'en acquittent et absolvent perpétuellement avec l'engagement exprès de désormais n'en plus tenir compte et (18) de ne pas le molester ni inquiéter de quelque façon que ce soit à l'avenir. Les dits syndics promettent en outre pour eux-mêmes et tous leurs successeurs par serment prêté corporellement et sous l'expresse obligation (19) de tous et chacun de leurs biens présents et futurs, de ne rien entreprendre ni contrevenir de quelque façon à l'avenir, mais d'avoir, de tenir pour irrévocablement (20) acceptées, agréées, sûres et valides toutes et chacune des clauses établies ci-dessus, et le même Guillaume Birssoud, reçu combourgeois promit semblablement par serment réalisé par l'entremise de Jean Vaney, officier de la dite paroisse (21) d'être à l'avenir un fidèle communier et de procurer selon son possible l'avantage, l'honneur et l'utilité de la dite communauté, au contraire d'en empêcher dommages et inconvénients, et d'observer soigneusement les us, coutumes et droits d'usage, (22) de suivre les conseils généraux et particuliers et sans les divulguer, et de faire et poursuivre tout ce qui revient à un bon et fidèle communier, sous peine de privation de ces mêmes biens s'il agissait à l'encontre de tout ce qui a été dit, (23) en quel cas on lui restituerait la somme versée ci-dessus, sauf pourtant et sous réserve de grâce de la dite communauté, avec la renonciation à tout droit et voie de fait opportun et nécessaire à cela, (24) comme on a l'habitude de l'apposer en pareils cas, de la part des dits syndics et du même Guillaume Birssoud. (24) De tout ce qui précède Guillaume Birssoud demanda que lui soit expédié cette charte publique. (25) Fait à Vionnaz, en présence de Jean Rego habitant de Mayen et Jacques Levet de Chamosin, Jean Bernard de Val d'Illiez, témoins pris et demandés pour cela.

(Autre écriture) et en outre l'excellent (26) et noble Petermand Barberin châtelain, citoyen et notaire de Sion, qui décédé par une mort prématurée n'a pu expédier ce présent acte de réception bourgeoisiale, (27) en lieu duquel moi, notaire soussigné, son fils, commissaire député de ses protocoles, bien qu'un fidèle scribe présent m'ait relayé, j'ai levé ce mandat, et j'ai dûment souscrit par l'application et l'impression de mon grand sceau, en foi, sûreté, force de vérité assurée, en témoignage de tout (29) ce qui précède.

(Signé:) Barthélémy Barberin commis.
(Cachet avec dessin d'un globe surmonté d'une croix et l'inscription:) REGITUR HIS ORBIS



Les Montagnards ne pouvaient se passer du mulet. Ici Louis Bressoud dit « Pesson» rentrant sa récolte de pommes de terre.

Louis Bressoud

dit « Pesson »

1881 - 19



Léonide Guérin

1859 - 1936


CL


Jérémie BRESSOUD



Famille de René Bressoud 1900-1997 (régent de Revereulaz) et de Thérèse Mariaux - 17 enfants - devant leur habitation au sommet de Revereulaz, avant l'incendie le ...





Coupe-bois

Familles
FRACHEBOUD
« *Les Fâties* »
« *des Châtaigniers* »



Maurice Fracheboud des Châtaigniers, dit le Gorzan



Mariage en 1922

Jérémie FRACHEBOUD

et son épouse Blanche dite

Blandine BRESSOUD





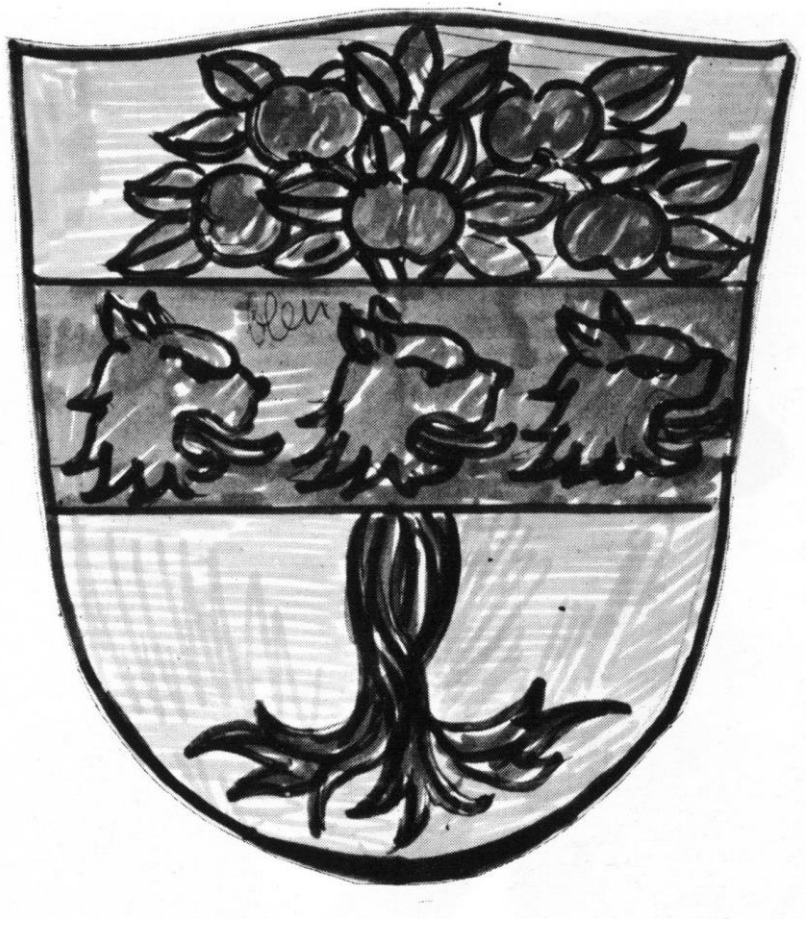
En 1938-39 - Famille FRACHEBOUD de :
- Chamossin puis
- «de la Volière»

de gauche à droite: Lucien Fracheboud (boulangerie/pâtisserie à Monthey), Théosine, Léontine, Hermann, devant Sophie COTTET épouse de Lucien et Anne-Marie.

Photo de droite: Charles et Pierre avec les neveux/nièces de Monthey



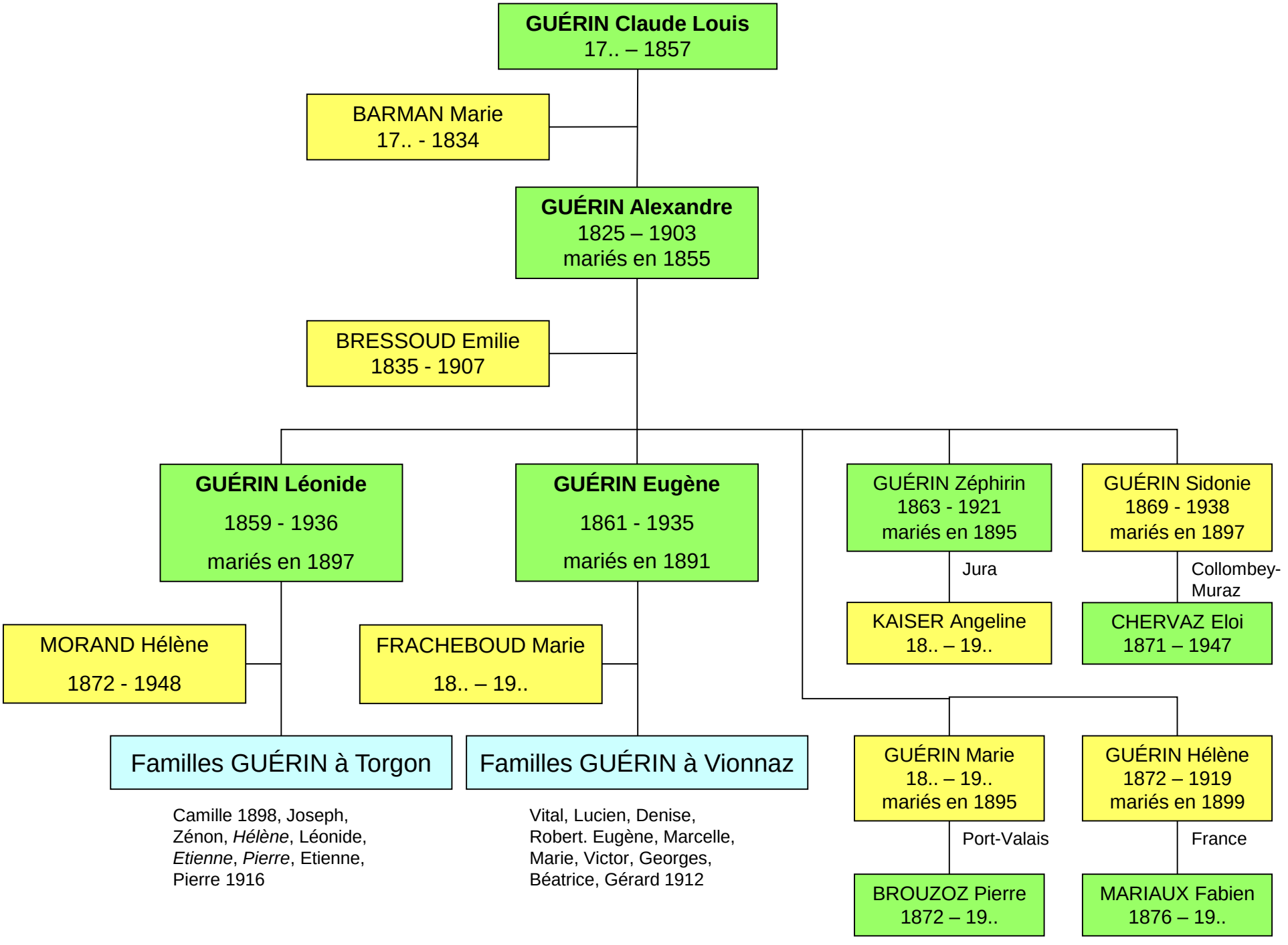




Familles
GUÉRIN
« *Les Tsas-vouans* »



Alexandre et Amélie Guérin. Presque tous les Guérin de Vionnaz sont leurs descendants.


GUÉRIN Claude Louis
17.. – 1857
BARMAN Marie
17.. - 1834
GUÉRIN Alexandre
1825 – 1903
mariés en 1855
BRESSOUD Emilie
1835 - 1907
GUÉRIN Léonide
1859 - 1936
mariés en 1897
GUÉRIN Eugène
1861 - 1935
mariés en 1891
GUÉRIN Zéphirin
1863 - 1921
mariés en 1895
GUÉRIN Sidonie
1869 - 1938
mariés en 1897
Jura
Collombey-Muraz
KAISER Angeline
18.. – 19..
CHERVAZ Eloi
1871 – 1947
MORAND Hélène
1872 - 1948
FRACHEBOUD Marie
18.. – 19..
Familles GUÉRIN à Torgon
Camille 1898, Joseph, Zénon, *Hélène*, Léonide, *Etienne*, *Pierre*, Etienne, Pierre 1916
Familles GUÉRIN à Vionnaz
Vital, Lucien, Denise, Robert. Eugène, Marcelle, Marie, Victor, Georges, Béatrice, Gérard 1912
GUÉRIN Marie
18.. – 19..
mariés en 1895
GUÉRIN Hélène
1872 – 1919
mariés en 1899
Port-Valais
France
BROUZOZ Pierre
1872 – 19..
MARIAUX Fabien
1876 – 19..



Léonide GUÉRIN 1859 – 1936, fils d'Alexandre et d'Emilie BRESSOUD et son épouse Hélène MORAND 1872 – 1948, fille d'Hyppolite et de Césarine FRACHEBOUD
Photographie prise devant la porte de la grange de leur maison à Torgon



La nouvelle maison familiale des Guérin, avec une parente inconnue, Hélène Morand, épouse de Léonide Guérin, avec ses fils Joseph et Léonide, vers 1938-1940



Etienne, Joseph Guérin et …

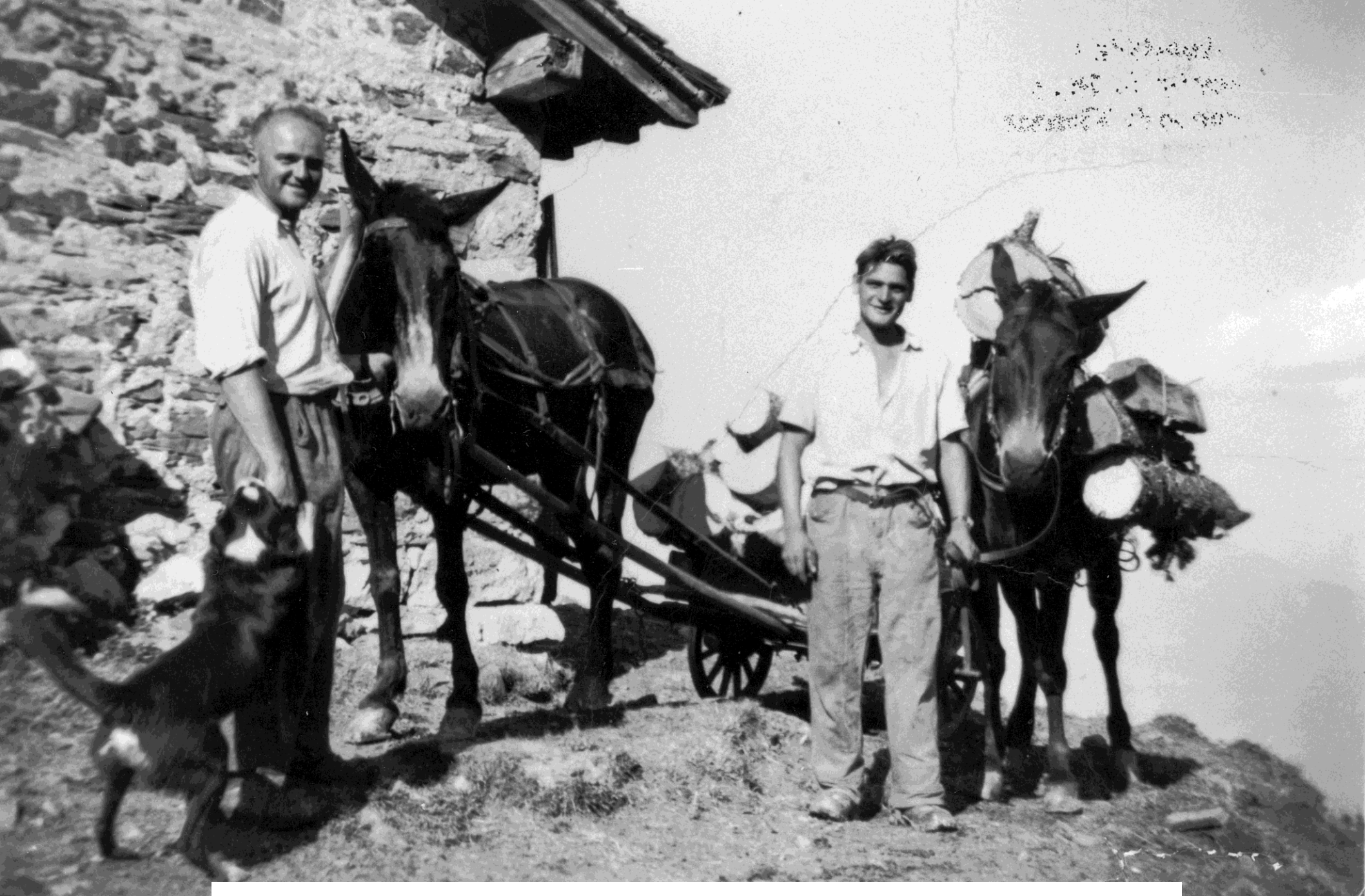


1922

La famille d'Eugène Guérin avec Victor, Robert, Lucien, papa, Vital, Georges, Eugène, Marie, Denise, Gérard, Marcelle, Béatrice. La maman Marie Fracheboud est décédée.



Familles GUÉRIN, sous la maison à Torgon, en 1943
Les enfants, assis de g. à dr. Bruno, Laurent (1929), debout Claude, Marcel et Isabelle (1940) (les enfants de Camille)
Adultes de g. à dr. Pierre, Edmond Vannay, inconnu, Germaine Défago, maman Hélène, Joseph, Cécile Mariaux, Zénon, Camille



Pierre Guérin et Edmond Vannay devant l'alpage de Conche vers 1950

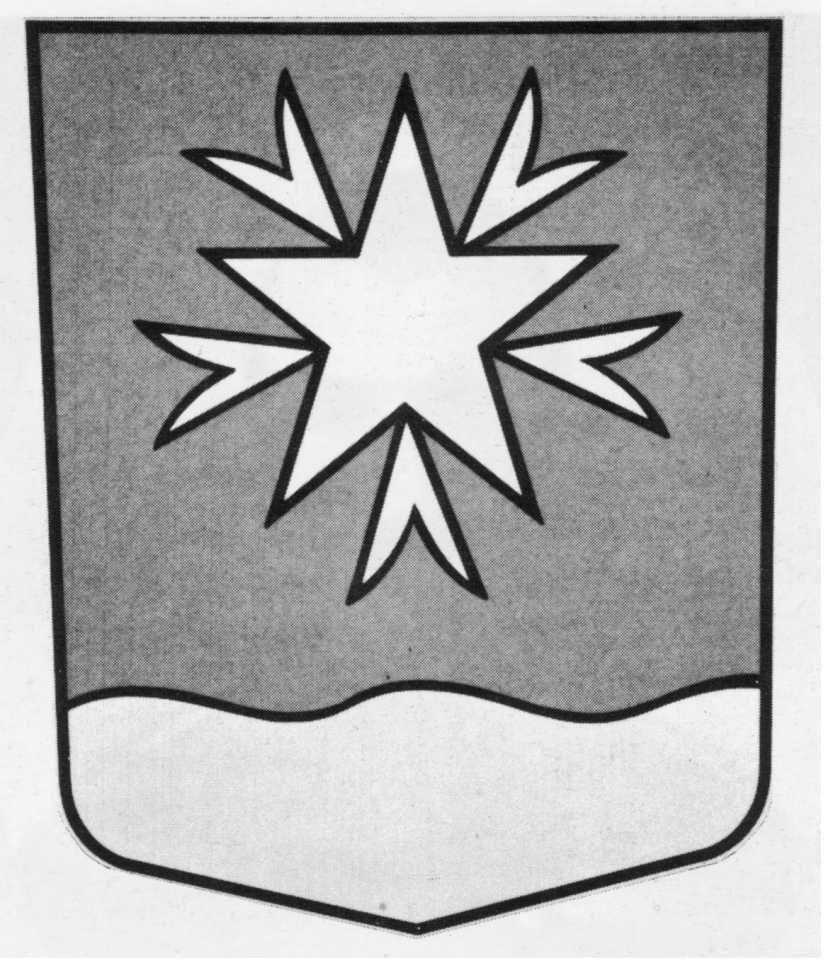


Mariage en 1928 de Camille Guérin et Cécile Mariaux



Robert Guérin organiste de Revereulaz et Hermann Mariaux

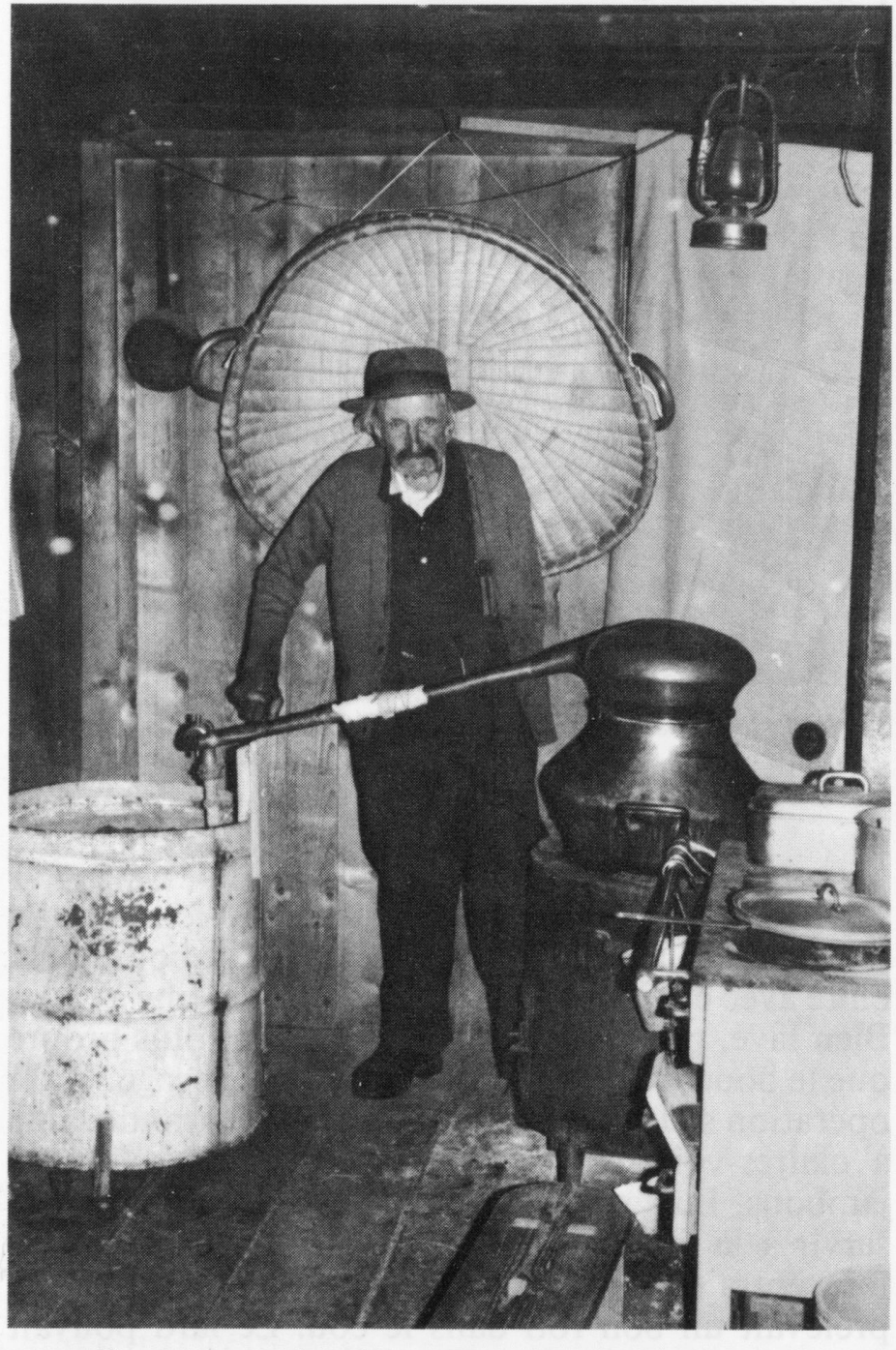

Notre
clientèle
est
priée
!



Familles
MARIAUX
« *Les Rianes* »



Etienne Mariaux, directeur des travaux, père lui aussi d'une belle famille de 14 enfants.



Marcellin Mariaux, décédé en 1983, et son alambic.



Antoine et Pierre Mariaux de Mayen

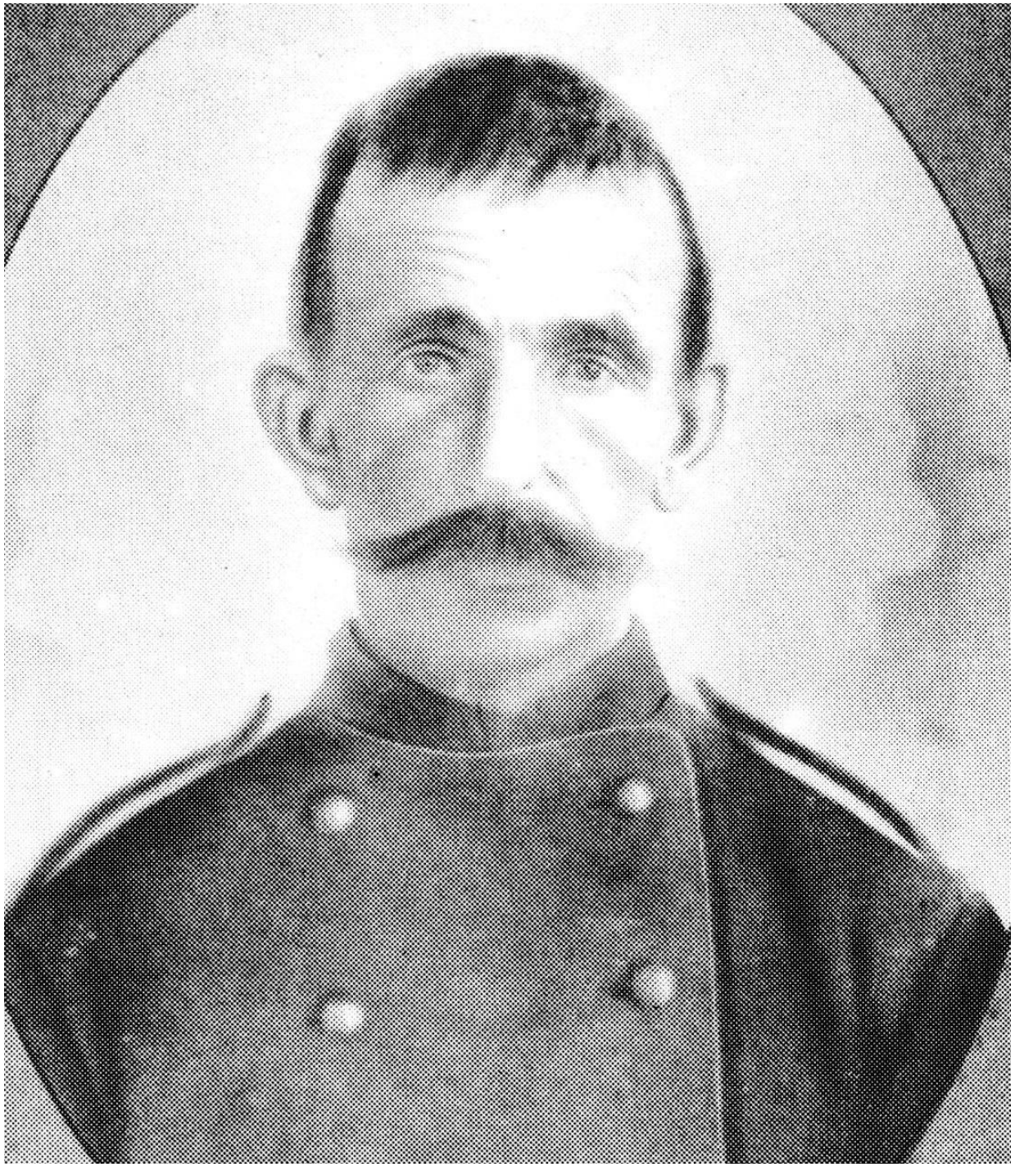


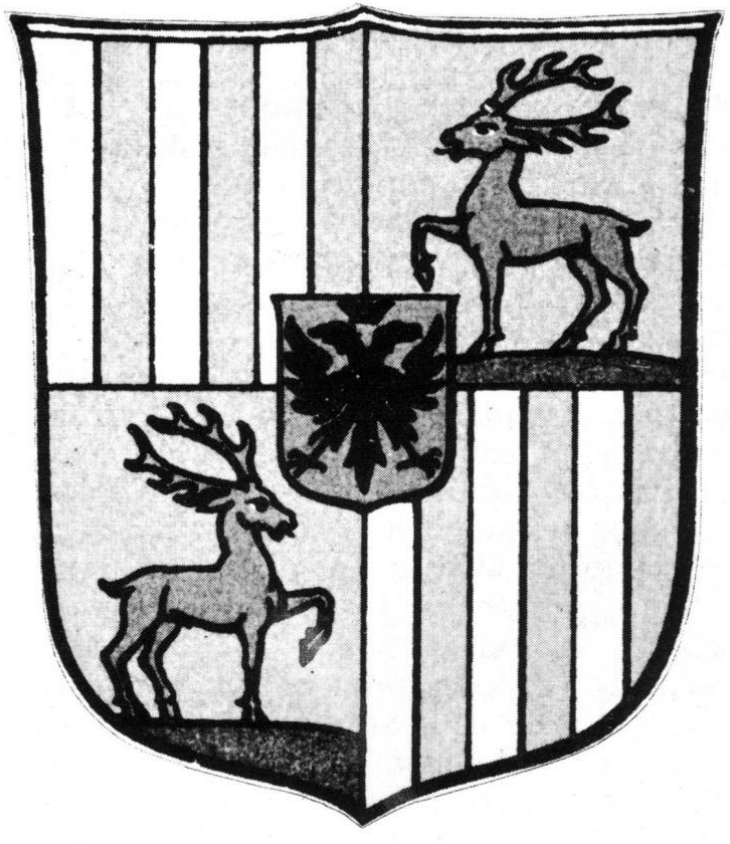


Angèle Mariaux, fille d'Etienne et Angèle Guérin, épouse de Clovis Bressoud



Familles
MORAND





Familles
VANNAY
« *Les Tièvres* »



La famille Es-Borrat (de Mayen)

« Les Boratsons »

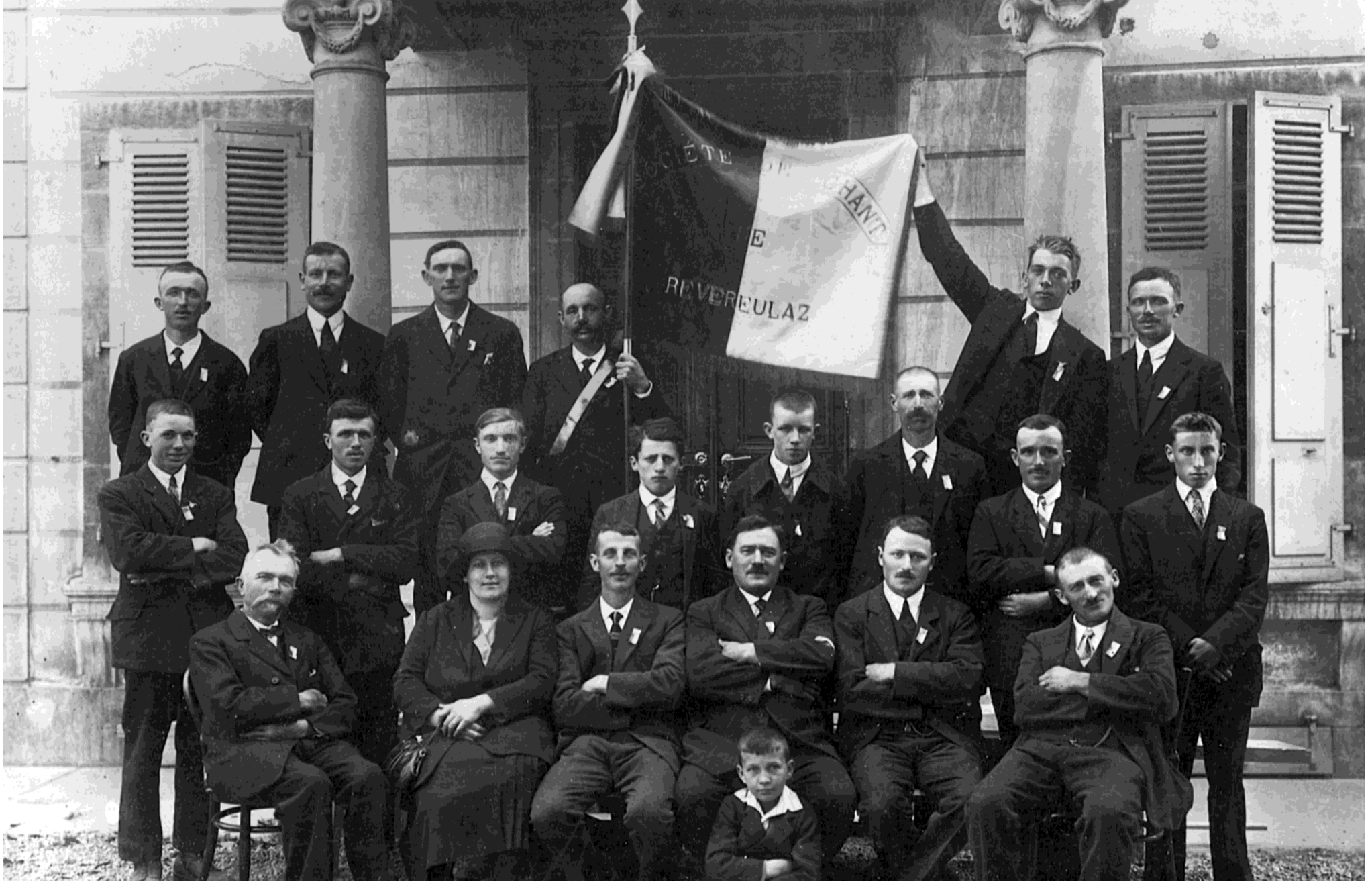
Les Témoins du Passé présentent :

La Chorale de Revereulaz

Le



La Chorale de Revereulaz – fête cantonale de Sierre **30-31 mai 1931** - devant g.-à dr.: Pierre Bressoud, Jules Vannay, un commissaire, Robert Guérin, Marcellin Guérin, Yves Mariaux, René Bressoud - 2ème rang: Aloys Mariaux, Maurice Guérin, Paul Mariaux, Jérémie Fracheboud, Henri Chatelet, Joseph Bressoud, René Mariaux – 3ème rang: Etienne Guérin, Camille Guérin, Marie Vannay, Lucien Mariaux porte-drapeau, Thérèse Fracheboud, Zénon Guérin, Vital Fracheboud – 4ème rang: Hermann Fracheboud, Flavien Bressoud, Etienne Bressoud, Marcel Mariaux, Joseph Guérin, Léonide Guérin



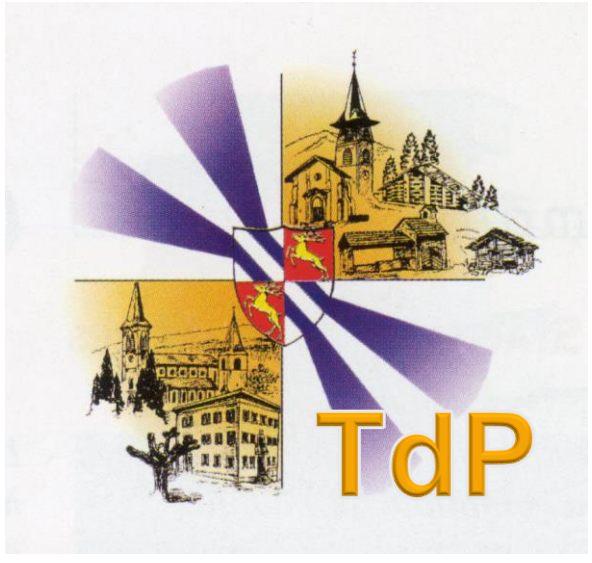
Chorale de Revereulaz devant l'internat du Collège de St.- Maurice, vers 1935-40. Au 1er rang de g. à dr.: Léonide Guérin, père de Camille, Blanche Bressoud-Fracheboud, son mari Jérémie Fracheboud, Commissaire ?, Robert Guérin, Yves Mariaux, Maurice Guérin, Léonide Guérin, Paul Mariaux, Marcel Mariaux, Etienne Guérin, Jules Vannay, Joseph Guérin, René Mariaux, Zénon Guérin, Marcellin Guérin, Henri Châtelet, porte-drapeau Lucien Mariaux, Louis Bressoud (fils, tué en voiture), Camille Guérin








Septembre 1967
PEPSI-COLA



Les écoles



Classe des garçons de Revereulaz,
René Bressoud, instituteur

Sortie de classe à Epinasey. Photo prise devant l'église d'Epinassey avec son curé.

De gauche à droite, 1er rang: Léon Vannay, Urbain Guérin, Meinrad Mariaux, Antoine Mariaux

2e rang: Zénon Mariaux, Augustin Guérin, Pierre Guérin, Victor Fracheboud, Pierre Vannay, Alphonse Fracheboud, Francis Vannay ? Jean-Marc Vannay, Joseph Bressoud

3ème rang: Zénon Bressoud, Vital Fracheboud, ?, Antonin Mariaux, Auguste Vannay, Fernand Mariaux, Lucien Fracheboud

4ème rang: Raphaël Mariaux, Jean-Marie Bressoud, Flavien Bressoud, fils de tante Lucie, Ami Bressoud

5ème rang: Pierre Bressoud, Etienne Guérin, Louis Mariaux